

Avancement des TSEEAC lauréats l'EP/SP/CI ICNA, IESEA, IEEAC Un nécessaire recadrage !

Dans un tract récent, il est reproché aux membres des organisations syndicales siégeant en CAP TSEEAC d'avoir validé de nouveaux critères d'avancement au grade de classe principale.

Cela est faux car ces critères ont été fixés par l'administration de manière unilatérale afin de remplir les conditions imposées par la Fonction publique, du fait de la réduction des taux PRO/PRO (c'est-à-dire le nombre de proposables sur le nombre de promus) qui, de facto, limite la nomination dans le grade supérieur.

Un des critères d'exclusion de l'administration de la liste est le fait d'avoir présenté et réussi la sélection EP/SP ICNA, la sélection professionnelle IEEAC ou IESEA.

Pour rappel les taux pro/pro sont fixés par arrêté. Le taux pour l'avancement dans la classe principale est actuellement gelé à 40 % et aurait continué à baisser sans la garantie inscrite dans le protocole.

Pour l'avancement 2019 réalisé au cours de la CAP de corps du 26 novembre 2018, il y avait 77 agents remplissant les critères pour être promus dont 17 agents lauréats (ICNA, IEEAC et IESEA) et seulement 47 postes disponibles.

Les lauréats ont une double carrière. D'une part dans le corps des TSEEAC et d'autre part dans le corps d'accueil. Ils sont reclassés lors de leur titularisation dans le corps d'accueil.

Si les TSEEAC détachés dans un autre corps ne sont donc pas nommés, quelles sont les conséquences pour ces agents ?

- S'ils réussissent leur scolarité (ou qualifiés pour les EP/SP) ils sont intégrés dans leur nouveau corps et reclassés à un indice possiblement inférieur à celui qu'ils auraient pu avoir en cas de promotion en classe principale.
- Pour ceux qui resteraient dans le corps des TSEEAC (suite à un arrêt formation), ils sont reclassés par l'administration avec promotion de grade avec effet rétroactif pour ne pas subir une double peine.

Pour l'avancement 2019, les lauréats de l'EP/SP 2018 subissent simultanément les effets de la nouvelle grille indiciaire ICNA issue de PPCR en 2020 (dû au gel de PPCR en 2018) et les reclassements indiciaires liés de la refonte de la grille.

C'est pourquoi FO, siégeant en CAP TSEEAC, négocie avec l'administration un reclassement dans leur corps d'accueil qui les pénalise le moins possible.

Par ailleurs FO continue de se battre pour que les taux reviennent à 100% dès le prochain protocole.

Nos CAP en danger !

Dans le cadre de la refonte de la fonction publique, le gouvernement a pour projet de faire disparaître les CAP !

L'administration déciderait seule sans consultation. La CAP ne se réunirait que pour les recours !

Toutes les organisations syndicales dénoncent ce projet sauf celle qui aujourd'hui découvre son intérêt pour l'avancement des TSEEAC...

Vos représentants SNNA-FO : **Eric LALLIS** **Stéphane DONZEAU** **Sandrine PEGORARO** **Marie-Pierre MUSSI**
Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO ! <https://fodgac.fr/adherez-a-fo/>

